



RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

1/ Vente d'objets

Seule la vente d'objets résultant d'une production personnelle et artisanale est autorisée. **Revente interdite.** L'affichage des prix est obligatoire.

2/ Emplacement et installation

Les emplacements sont attribués par les organisateurs en fonction des vœux exprimés sur la fiche de candidature. Aucune modification ne sera acceptée le jour de la manifestation.

L'installation se fera à partir de 7h jusqu'à 9h30 le 15 juillet 2018. Aucun gardiennage n'est prévu.

L'exposant s'engage :

- à apporter tout le matériel nécessaire à l'installation et la mise en valeur de son stand, tout en garantissant la sécurité du public ;
- à rester jusqu'à 18h, et lors de son départ, à laisser son emplacement propre ;

3/ Assurance et responsabilité

Il appartient à chaque exposant de s'assurer en Responsabilité Civile.

Chaque exposant doit être en règle avec l'administration fiscale et les différentes chambres consulaires (CCI et CMA).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les détériorations, pertes, vols, accidents ou dommages quelconques qui pourraient survenir aux objets et produits exposés et aux installations, quelle qu'en soit la cause ou l'importance. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure avec restitution du chèque de caution.

4/ Météo

En cas de mauvais temps, les organisateurs se réservent le droit de déplacer la manifestation dans la salle polyvalente.

5/ Droit à l'image

L'exposant autorise la municipalité à prendre des photos ou/et vidéos de son stand et de ses créations afin de les utiliser sur tout support de communication (site Internet, presse, page Facebook...).

6/ Communication

Insertion presse et radio, site Internet de la commune, page Facebook de la commune, banderoles aux entrées du village...

MODALITÉS D'ACCUEIL

Horaires : 10h à 18h

Tarif : gratuité sauf chèque de caution de 30 € qui sera rendu lors de l'installation.

Restauration (non prise en charge). Verre de l'amitié à 18h30 offert par la Municipalité, suivi d'un marché de producteurs locaux.

Mairie de MONTSALVY

11 Rue Marcellin Boule – 15120 MONTSALVY

☎ : 04.71.49.20.10 - 📠 : 04.71.49.26.93 - mairie-montsalvy@wanadoo.fr - www.montsalvy.fr

FICHE DE CANDIDATURE

A RETOURNER POUR LE 25 AVRIL 2018

NOM

PRESENTATION DE VOTRE ACTIVITE

Démonstration sur place initiation

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Site Internet :

Pièces à fournir :

- Fiche de candidature
- Chèque de caution de 30 € à l'ordre de la MJC L'OUSTAL
- Adresser 1 ou 2 visuels libres de droit par mail à mairie-montsalvy@wanadoo.fr
- Attestation d'assurance RCP

RECENSEMENT DES BESOINS

Lieux d'exposition : intérieur extérieur

Surface minimale souhaitée (préciser longueur et largeur) :

.....

Chaises, si oui combien ?

Tables 1.20 x 1

Tables 2.40 x 1

OBSERVATIONS

.....

.....

.....

J'ai pris connaissance et accepte le règlement de la manifestation

Lu et approuvé (mention obligatoire)

Date et signature